

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** : MERPAN 80 WDG  
**Nom chimique ou ingrédient(s) actif(s)** : Captane : N-(Trichlorométhylthio)cyclohex-4-ène-1,2-dicarboximide

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Usage** : Fongicide.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société** : MAKHTESHIM AGAN France  
 2 Rue Troyon  
 92316 SEVRES CEDEX France  
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
 Email : fds@ma-france.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**N° de téléphone d'urgence** : Centre Anti-poisons de Paris-Hôpital Fernand WIDAL  
 Tél : +33 (0) 1 40 05 48 48  
 INRS (France) : +33(0)1 45 42 59 59

### 2 Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

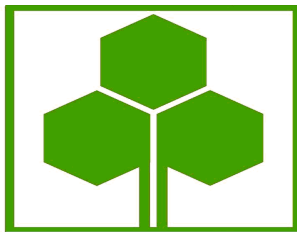
**Classification** : Carc. Cat. 3; R40  
 Xi; R36  
 R43  
 N; R50

**-Dangers physico-chimiques pour la santé humaine et l'environnement** : R36 - Irritant pour les yeux.  
 R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
 R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

**Identification des dangers-CLP** : H351 - Susceptible de provoquer le cancer .  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

MAKHTESHIM AGAN France  
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
 Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012




### 2 Identification des dangers (suite)

- **Dangers pour la santé** : Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319  
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Skin Sens. 1) - H317  
Cancérogénicité - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Carc. 2) - H351
- **Dangers pour l'environnement** : Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu - Catégorie 1 - Attention - (CLP : Aquatic Acute 1) - H400

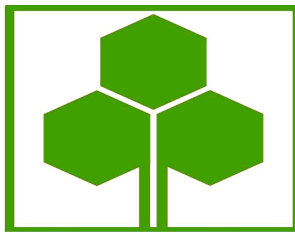
#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

- Contient** : Captane
- **Pictogramme(s) de danger** :
 




- **Pictogramme(s) de danger** : GHS08 - GHS07 - GHS09
- **Mention d'avertissement** : Attention
- **Mention de danger** : H351 - Susceptible de provoquer le cancer .  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- **Conseils de prudence**
- Prévention** : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
- Intervention** : P302+352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P308+313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Considérations relatives à l'élimination** : P501 - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- Phrases additionnelles** : SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.  
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
EUH401-Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
Délai de réentrée des travailleurs sur la parcelle : 48 heures.

#### 2.3. Autres dangers



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 2 Identification des dangers (suite)

**Autres dangers** : Aucun(es) dans des conditions normales.

### 3 Composition/informations sur les composants

**Substance / Mélange** : Préparation  
**Composants** : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Captane (ISO)	: 80 %	133-06-2	205-087-0	613-044-00-6	----	Carc. Cat. 3; R40 T; R23 Xi; R41 R43 N; R50 ----- Acute Tox. 3 (Inhalation);H331 Eye Dam. 1;H318 Carc. 2;H351 Skin Sens. 1;H317 Aquatic Acute 1;H400 (M fact. = 10)
Laurylsulfate de sodium	: < 10 %	151-21-3	----	----	----	Xi; R36/37/38 ----- Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315 STOT SE3;H335
Sulfonate de naphthalène condensé	: < 10 %	----	----	----	----	Xi; R36/38 ----- Eye Irrit. 2;H319 Skin Irrit. 2;H315

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées au chapitre 8.

### 4 Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : Amener la victime à l'air frais.  
En cas de difficultés respiratoires, pratiquer la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- **Contact avec la peau** : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Nettoyer la zone exposée avec beaucoup d'eau.
- **Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 15 minutes au moins en maintenant les paupières écartées.  
Consulter un ophtalmologiste si irritation, rougeur, douleur ou gêne visuelle persiste.
- **Ingestion** : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical.  
Appeler un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir 2.1/2.3

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

MAKHTESHIM AGAN France  
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
 Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 4 Premiers secours (suite)

**Instructions pour le médecin :** : Aucun antidote particulier. Traiter en fonction des symptômes et apporter des soins.

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**- Agents d'extinction appropriés** : En cas de petits feux: mousse ou poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau  
En cas de feu important: brouillard d'eau, eau pulvérisée, mousse.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Produits de combustion dangereux** : La décomposition thermique peut provoquer : dioxyde de carbone , monoxyde de carbone , oxydes de nitrogène , oxyde de soufre , chlorure d'hydrogène , CSCl2 .

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Protection des intervenants** : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire autonome avec masque intégral.

**Autres informations :** : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Protection personnelle : voir rubrique 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour l'environnement** : Réduire la dispersion au minimum.  
Eviter la contamination des égouts, des canalisations, des fossés et des cours d'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Absorber dans du sable ou un autre matériel inerte. Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.  
Eliminer le produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)

Voir Rubrique 13

### 7 Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Ventiler la zone de travail pour éviter l'accumulation de vapeurs.
- Manipulation** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
Utiliser les équipements de protection individuels (gants appropriés, lunettes anti-éclaboussures, vêtements de travail adaptés) en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle (voir rubrique 8).

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé. Stocker entre 0°C et 40°C

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information / donnée disponible

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

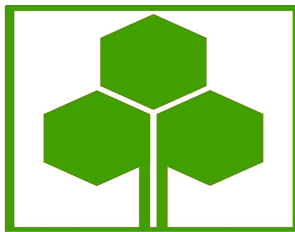
#### 8.1. Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle** : Captane (ISO) : VME - France [mg/m³] : 5

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Mesures techniques de protection** : Ventilation nécessaire.
- Protection individuelle**
- **Protection respiratoire** : Pendant les pulvérisations porter un appareil respiratoire approprié. Filtre anti-aérosol/poussières type P3/P2 (conforme à la norme EN 143)  
Filtre anti-aérosol/poussières type P1 (conforme à la norme EN 143)
  - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374)  
Gants type néoprène ou nitrile (conforme norme EN 374)
  - **Protection des yeux** : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
  - **Protection de la peau et du corps** : Porter un vêtement de protection approprié.  
Utiliser des bottes de sécurité

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)

**Hygiène industrielle** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Bien se laver les mains après manipulation. Nettoyer les vêtements séparément avant de les réutiliser.

### 9 Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique à 20 °C** : Solide granulé.  
**Couleur** : Brun clair  
**Odeur** : Faible  
**pH dans l'eau distillée** : 9,35 à 1%  
**Point de fusion [°C]** : 173 à 175 (Captane)  
**Point d'éclair [°C]** : Non applicable  
**Inflammabilité** : Ininflammable.  
**Pression de vapeur** : (Captane pur)  $2.01 \times 10^{-4}$  Pa (50°C)  
**Densité** : Non applicable  
**Masse vol. apparente (g/ml)** : 0,65 à 0,7  
**Solubilité dans l'eau** : Insoluble. (Captane)  
**Log P (octanol/eau) à 25 °C** : (25°C-pH 7) 2,57 (Captane)  
**Temp. d'auto inflammation [°C]** : 174  
**Point de décomposition [°C]** : 285°C (Clodinafop-propargyl)  
**Viscosité** : Non applicable (granulés)  
**Caractéristiques d'explosivité** : Non explosif  
**Propriétés comburantes** : Non comburant

#### 9.2. Autres informations

Aucune information / donnée disponible

### 10 Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information / donnée disponible

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

MAKHTESHIM AGAN France  
 2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
 Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
 Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 10 Stabilité et réactivité (suite)

Aucune information / donnée disponible

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger de la lumière (du soleil), flamme ouverte, sources de chaleur. Protéger du contact avec l'eau ou l'humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

Les agents oxydants, les acides forts, les bases fortes.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut provoquer : dioxyde de carbone , monoxyde de carbone , oxydes de nitrogène , oxyde de soufre , chlorure d'hydrogène ,  $\text{CSCl}_2$  .

### 11 Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	: DL50 (voie orale, rat) [mg/kg] : > 2000 Admin.cutanée (rat) DL50 [mg/kg] : > 5000 Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : Non applicable.
<b>Toxicité chronique</b>	
<b>Cancérogénicité :</b>	: Captane : Une étude alimentaire du Captan , effectuée sur deux ans, a indiqué la présence de tumeurs duodénales chez les souris suite à l'administration répétée de doses élevées. La NOEL (dose sans effet) s'élevait à 400 ppm. Aucune preuve de cancérogénicité n'a été observée au cours des études de longue durée effectuées sur des rats. Les informations disponibles sur la formation de ces tumeurs révèlent la présence d'un seuil d'apparition des tumeurs duodénales et indiquent que ce genre de tumeur ne nécessite pas d'évaluation des risques pour l'être humain aux taux d'expositions probables.
<b>Mutagénicité</b>	: Non mutagène
<b>Propriétés tératogènes:</b>	: Non tératogène lors d'expériences effectuées sur les animaux.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles- exposition unique</b>	: Irritation cutanée chez le rat à forte dose dont l'effet est réversible

#### Informations sur les voies d'exposition probables

- Contact avec les yeux	: Modérément irritant pour les yeux. (lapin)
- Contact avec la peau	: Légèrement irritant pour la peau. (lapin)
- Sensibilisation	: Test de maximisation sur cobaye: sensibilisant

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 12 Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### **Toxicité aquatique**

: Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 - Truite brune : CL50 (96h) = 0,098 mg/L (captane)  
 - Daphnia magna : CE50 (24h) = 5,2 mg/L.  
 - Algue Pseudokirchneriella subcapitata : CE50 (72h) = 1,18 mg/L (sur une préparation similaire contenant 83% de captane).

Toxicité pour les organismes du sol, micro et macro organismes : -ver de terre : sur une préparation similaire contenant 83%de captane : CL50 = 839 mg captane / kg  
 CL50 corrigée = 419 mg captane / kg  
 -micro-organismes du sol : pas d'effet significatif sur la minéralisation du carbone et de l'azote.

DL50 Oiseaux (mg/kg) : > 2000  
 Abeilles DL50 [µg/Abeille] :  
 -orale : DL50(48h)>169,3 µg/abeille  
 -cutanée : DL50(48h)>200 µg/abeille

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

-sol : se dégrade rapidement : DT50 champs = 0,33 - 7,04 jours  
 -eau : Se dégrade rapidement par hydrolyse : DT50 = 2,6 - 4,9 h (pH7)  
 DT50 = 4 - 8 mn (pH9)

DT50 système eau + sédiments < 24 h

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le captane ne provoque pas de bioaccumulation dans les organismes aquatiques.  
 BCF (poisson entier) = 140

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit ne s'infiltre pas dans les eaux du sol.

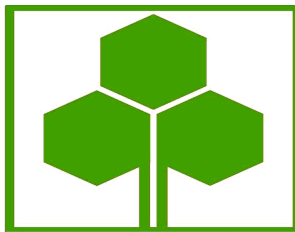
#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information / donnée disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information / donnée disponible





# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 13 Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts.

**Emballage souillé** : Réemploi de l'emballage interdit ; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve d'un pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

### 14 Informations relatives au transport

Information générale

**Le produit est soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR -  
- Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA**

#### 14.1. Numéro ONU

3077

N° I.D. : 90

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

**Désignation officielle de transport ADR/RID** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Captane (ISO))

**Désignation officielle de transport OMI-IMDG** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Captane (ISO))

**Désignation officielle de transport IATA** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Captan (ISO))

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR/RID

-Classe ADR/RID : 9

-Etiquetage ADR/RID : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers  
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.18 de l'ADR

##### OMI-IMDG

- Classe OMI-IMDG : 9

- Etiquetage OMI-IMDG : Etiquette 9:Matières et objets dangereux divers  
Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 5.2.1.6 de l'IMDG .

MAKHTESHIM AGAN France  
2 Rue Troyon 92316 SEVRES CEDEX France  
Tél : +33(0)141 90 16 96 - Fax : +33(0)1 46 42 71 17  
Email : fds@ma-france.com



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 14 Informations relatives au transport (suite)

- Fiche Sécurité N° : F-A, S-F

#### OACI/IATA

- IATA - Classe ou division : 9  
 - Etiquette IATA : Etiquette 9 : Miscellaneous Dangerous Goods  
 Marque "matière dangereuse pour l'environnement" à apposer sur les colis selon le chapitre 7.1.6.3 de l'IATA-.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage ADR/RID/IMDG/ : III  
 IATA

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin-IMDG : Polluant marin selon amendement de l'IMDG .

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### 15 Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

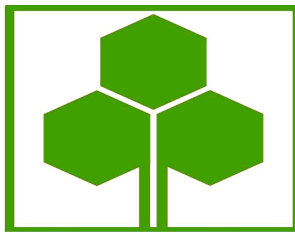
S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**Législation des installations classées** : Rubrique n°1172 : Dangereux pour l'environnement -A-, Très toxiques pour les organismes aquatiques (stockage et emploi de substances ou préparations).  
**pour la Protection de l'Environnement:**

**Autres informations** : Aucun(e).

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique selon le règlement 1907/2006 n'est pas nécessaire et n'a pas été réalisée. Une évaluation du risque a été réalisée selon la Directive 91/414 CE ou le règlement 1107/2009.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(conformément au règlement (CE) N°1907/2006)

## MERPAN 80 WDG

Edition révisée N° : 5

Date : 8 / 10 / 2012

Remplace la fds : 13 / 9 / 2012

### 16 Autres informations

- Liste des phrases R et des mentions de danger de la rubrique 3** : R23 - Toxique par inhalation.  
 R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
 R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau.  
 R40 - Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
 R41 - Risque de lésions oculaires graves.  
 R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
 R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Liste des phrases H et des mentions de danger de la rubrique 3** : H315 - Provoque une irritation cutanée.  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H331 - Toxique par inhalation.  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer ....  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
- Révision** : Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement 453/2010

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles sont destinées à servir de guide pour une utilisation, une ma-nipulation, une élimination, un stockage et un transport sans risques; elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications. Elles n'ont trait qu'aux produits spécifiés. Elles peuvent ne pas s'appliquer en cas de combinaisons avec des matériaux ou substances et dans des procédés autres que ceux expressément décrits ici

Fin du document